

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Non soutenu

N° DN102

AMENDEMENT

présenté par

M. Bloch, M. Valentin, M. Chaix et les membres du groupe Union des droites pour la République

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 33, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport chaque année sur les conséquences économiques, pour les petites et moyennes entreprises, des obligations liées à la constitution de stocks stratégiques prévues à l'article L1339-1 du code de la défense. Le rapport évalue l'opportunité de créer des dispositifs de compensations fiscales pour les petites et moyennes entreprises qui ont fait l'objet desdites obligations. Ce rapport n'est pas rendu public.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement déposé par le groupe UDR vise à ce que le Gouvernement remette au Parlement un rapport chaque année sur les conséquences économiques, pour les petites et moyennes entreprises (PME), des obligations liées à la constitution de stocks stratégiques prévues à l'article L1339-1 du code de la défense.

Aux fins d'une juste compensation pour nos PME vis-à-vis des stocks imposés par l'État, le rapport viendra évaluer l'opportunité de compensations fiscales, à travers par exemple une déduction exceptionnelle au titre de l'impôt sur les sociétés, une réduction de la base d'imposition à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, ou un abattement temporaire de cotisation foncière des entreprises.

Notre BITD compte 4 000 entreprises, dont 75 % PME. Elles apportent des savoir-faire spécialisés intervenant sur des segments critiques de la chaîne de valeur (usinage de précision, électronique,

matériaux) : elles assurent une part significative de la production pour nos fleurons industriels, et contribuent au soutien logistique permettant l'exécution des missions de nos Armées.

Le contexte géopolitique implique un effort de réarmement important, entraînant pour les PME une tension permanente : nombreuses peinent à tenir le rythme de cette montée en cadence, impliquant une saturation de leurs capacités industrielles, et un possible goulet d'étranglement dans la chaîne de production.

En parallèle, nos PME sont déjà confrontées à de véritables difficultés liées aux contraintes normatives, et surtout, d'accès au financement : ces difficultés empêchent les investissements nécessaires à cette montée en puissance industrielle, et ceux liés à la recherche et au développement (R&D). Ainsi, imposer la constitution de stocks stratégiques représente un coût financier, au détriment de dépenses dans l'outil industriel et en R&D.

Ces difficultés s'ajoutent à une situation économique dégradée de notre pays (0,2 % de croissance au 4^{ème} trimestre 2025, 68 000 à 70 000 défaillances d'entreprises sur l'année 2025), et une fragilité financière de certaines de nos PME. Nombreuses PME ne disposent que de trois ou quatre mois de trésorerie : imposer le coût de stocks stratégiques pourrait les contraindre à réviser leur calendrier et leurs échéances, et mettre à mal leur activité économique.

Le rapport permettra d'évaluer la soutenabilité, pour nos PME, des obligations prévues à l'article L1339-1 du code de la défense, et d'envisager des dispositifs de compensations fiscales.